



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lycées

Question orale n° 1365

## Texte de la question

M. Richard Mallié attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la décision d'implanter un lycée supplémentaire dans le secteur du bassin de l'Étoile sud (Marseille 11e, 12e et 13e, Allauch, Plan-de-Cuques dans le département des Bouches-du-Rhône). Initialement, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur avait marqué sa préférence pour le site de Saint-Mitre, sur le territoire de la ville de Marseille et refusait d'étudier toute autre proposition. Sous l'impulsion du collectif « pour un lycée à Enco de Botte », regroupant 50 associations de parents d'élèves et de comités d'intérêts de quartiers, quatre parlementaires, Roland Blum, Valérie Boyer, Roland Povinelli et Richard Mallié ont alors fortement insisté pour dire que le bon sens plaidait avec la force de l'évidence en faveur de l'implantation du « 3e lycée » à Enco-de-Botte (commune d'Allauch) en limite de Marseille. En effet, le terrain d'Enco-de-Botte se situe à un carrefour facile d'accès entre les trois arrondissements de Marseille 11e, 12e et 13e et les communes d'Allauch et de Plan-de-Cuques. Un lycée à Enco-de-Botte permet une couverture plus équilibrée des établissements sur le bassin Étoile sud, répond à l'explosion démographique du secteur, tout en évitant des temps de transport beaucoup trop longs pour rentrer dans Marseille. Le 17 février 2009, M. le ministre de l'éducation nationale accueillait positivement les arguments présentés par les quatre parlementaires et demandait à M. le recteur de l'académie Aix-Marseille de réétudier le dossier. Le 27 mars 2009, M. le recteur d'académie, à l'occasion d'une réunion en présence des quatre parlementaires et des représentants du collectif, a déclaré que le projet d'Enco-de-Botte avait du sens et qu'il y était favorable. Sur cette base, le 10 juillet 2009, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a voté en séance plénière la création d'un lycée d'une capacité de 800 élèves, à Allauch, sur le terrain d'Enco-de-Botte. Pourtant, certains s'ingénient à dire, dans une posture polémique évidente, que ce lycée ne verra jamais le jour car l'État reviendrait sur sa parole et que le ministère de l'éducation nationale n'affecterait pas les professeurs nécessaires à son ouverture. Il réitère son total soutien à l'implantation de ce lycée à Enco-de-Botte et lui demande de réaffirmer solennellement la position de l'État dans ce dossier.

## Texte de la réponse

### IMPLANTATION D'UN NOUVEAU LYCÉE À MARSEILLE

Mme la présidente. La parole est à M. Richard Mallié, pour exposer sa question, n° 1365, relative à l'implantation d'un nouveau lycée dans le secteur du bassin de l'Étoile Sud à Marseille.

M. Richard Mallié. Madame la secrétaire d'État, je souhaite attirer votre attention sur la création d'un lycée dans le secteur du bassin de l'Étoile Sud.

Initialement, la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur avait marqué sa préférence pour le site de Saint-Mitre, sur le territoire de la ville de Marseille, et refusait d'étudier toute autre proposition.

Sous l'impulsion du " Collectif pour un lycée à Enco de Botte " et de quatre parlementaires - Roland Blum, Valérie Boyer, Roland Povinelli et moi-même, ce qui montre d'ailleurs que l'opposition est aussi représentée -, le bon sens a plaidé en faveur de l'implantation du troisième lycée à Allauch, dans le quartier Enco de Botte, limitrophe de Marseille.

Le 17 février 2009, le ministre de l'éducation nationale réservait un accueil positif à nos arguments et demandait

au recteur de l'académie d'Aix-Marseille de réétudier le dossier. En mars de la même année, ce dernier déclarait que le projet d'Enco de Botte avait du sens et qu'il y était favorable.

Sur cette base, le 10 juillet 2009, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a voté en séance plénière la création à Allauch, sur ce fameux terrain, d'un lycée pouvant accueillir 800 élèves.

Pourtant, certains persistent de dire, dans une posture polémique évidente, que ce lycée ne verra jamais le jour, au motif que l'État reviendrait sur sa parole et que le ministère de l'éducation nationale n'affecterait pas les professeurs nécessaires à son ouverture.

Je réitère mon total soutien à cette implantation d'un lycée à Enco de Botte et demande au ministre de l'éducation nationale de réaffirmer solennellement la position de l'État sur ce dossier.

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de la jeunesse et de la vie associative.

Mme Jeannette Bougrab, *secrétaire d'État chargée de la jeunesse et de la vie associative*. Monsieur le député, vous avez appelé l'attention du ministre de l'éducation nationale sur le projet d'implantation d'un nouveau lycée dans le département des Bouches-du-Rhône, en l'occurrence à Allauch. Luc Chatel ne peut vous répondre lui-même, étant justement en déplacement à Marseille ce matin.

Comme vous le savez, il existe déjà deux lycées publics dans le bassin de l'Étoile Sud : le lycée Diderot et le lycée Artaud. La région Provence-Alpes-Côte-d'Azur a pris la décision d'y implanter un troisième établissement, avec le projet pédagogique de Saint-Mître, qui permettra d'enrichir l'offre de formation à Marseille, notamment pour la préparation aux métiers de l'environnement.

Outre ce projet, un second a été acté par le conseil régional, ainsi que vous l'avez rappelé, et ce sous l'impulsion du collectif pour un lycée à Enco de Botte. Ce projet, qui a votre soutien, monsieur le député, ainsi que celui de vos collègues Valérie Boyer, Roland Blum et Roland Povinelli, prévoit la création d'un nouveau lycée sur le secteur Est de Marseille, à Allauch.

Parce qu'il répond manifestement aux attentes des habitants de la région, notamment en termes de déplacements des élèves, ce projet a reçu un engagement du conseil régional qui s'est concrétisé par une délibération en date du 10 juillet 2009.

L'académie a tout de suite répondu favorablement. C'est ainsi que, dès février 2010, un projet de structure pédagogique du futur lycée d'Allauch a été adressé au président du conseil régional. Les autorités académiques ont veillé à ce que les propositions en termes de formation s'inscrivent en complémentarité avec celles déjà offertes par le lycée Artaud et par les futurs lycées de la Fourragère et de Saint-Mître.

Cette opération sera en principe inscrite au prochain programme prévisionnel des investissements de la région, qui sera présenté au conseil académique de l'éducation nationale, prévu fin mai 2011, c'est-à-dire dans quelques semaines.

L'éducation nationale soutient donc totalement ce projet car elle en a compris l'utilité grâce à l'éclairage que vous avez apporté au ministère. Elle est d'ores et déjà impliquée pour le voir se réaliser car c'est par un maillage territorial plus fin, par un éventail plus large de l'offre pédagogique, que nous pourrons aider nos enfants à construire leur réussite.

Mme la présidente. La parole est à M. Richard Mallié.

M. Richard Mallié. Madame la secrétaire d'État, je prends acte de ce que vous avez dit au nom du ministre de l'éducation nationale. Tout cela est plein de bon sens et je vous remercie ; faites passer le message au ministre !  
(Sourires.)

## Données clés

**Auteur :** [M. Richard Mallié](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (10<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 1365

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

**Ministère attributaire :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 février 2011, page 1595

**Réponse publiée le** : 4 mars 2011, page 1455

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 22 février 2011